

**Point à l'ordre du jour : Mandats et rotation des membres des instances de
gouvernance**

Résumé

Ce document rappelle la logique et les dispositions politiques derrière l'échelonnement des mandats des membres du Conseil d'administration. Il dresse un tableau des mandats approuvés à ce jour et attire l'attention du Conseil sur les mandats arrivant à échéance en mai 2022 et sur la marche à suivre proposée. Il souligne également la nécessité pour le CA d'envisager un échelonnement des mandats des membres de ses différents Comités. Cela permettra à ces derniers de continuer à fonctionner sans avoir à faire face à une rotation complète.

Action requise

Il est demandé au Conseil d'administration de prendre note des progrès réalisés dans le cadre du processus d'échelonnement déjà agréé et de :

1. Considérer le renouvellement ou non des mandats des trois administrateurs suivants : - Ulukbek Batyrgaliev, Isaac Adewole et Jacob Mutambo.
2. Considérer l'échelonnement des mandats des membres des comités du Conseil d'administration.
- 3- Prendre note du plan d'échelonnement convenu par le CNG à l'annexe 3.

MANDATS ET RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - mars 2022

I- Historique

Dans le cadre de la réforme de la gouvernance mondiale de l'IPPF en 2020, la plus haute instance dirigeante de l'IPPF de l'époque (*le Conseil de gouvernance de l'IPPF*) approuvait une série de mesures visant à garantir un processus d'échelonnement à tous les niveaux des instances de gouvernance nouvellement établies, l'objet étant que cela permettrait à la fois la continuité et l'injection de contributions neuves.

II- Premiers mandats approuvés en 2020

En mai 2020, le nouveau Conseil d'administration approuva, comme il lui était demandé, les premiers mandats suivants :

Trustees	Proposed length of initial tenure before option to stand again for a full (3 year) term
Isaac Adewolehas (chair)	2 years
Abhina Aherhas (chair)	3 years
Rosa Ayong Tchonang (youth)	1 year
Ulukbek Batyrgaliev (youth)	2 years
Bience Gawanas (Treasurer)	3 years
Kate Gilmore (chair)	3 years
Surakshya Giriwas (youth)	1 year
Adriana Mendoza Bautistais	2 years
Jacob Mutambo (youth)	2 years
Donya Nasser	1 year
Aurélia Nguyen	1 year
Deika Nieto Villar (chair)	3 years
Dr Josephine Obel	1 year
Elizabeth Schaffer (chair)	3 years
Kobe Smith (youth)	2 years

La répartition initiale des mandats tenait compte de la disposition selon laquelle les jeunes administrateur-riche-s qui, en raison de leur âge, seraient encore "jeunes" à la fin de leur premier mandat, effectuent un premier de deux ans minimum. Afin de veiller à la continuité, un mandat initial de trois ans fut attribué aux Président-e-s des Comités et aux membres du Bureau.

Le principe d'échelonnement exigeant qu'un-e administrateur-riche de plus accepte un mandat initial de deux ans, Isaac Adewole, bien que Président du C-TAR, accepta généreusement de servir son premier mandat sur deux ans.

Sauf dispositions contraires, toutes et tous les administrateur-riche-s ont le droit de se présenter pour un second et dernier mandat complet de trois ans.

III- Renouvellement des mandats des membres actuels du CA

Le processus de renouvellement des mandats des administrateur-riche-s n'est pas automatique mais soumis à une évaluation de leurs performances par le CNG, en consultation avec le/la Président-e du CA.

La performance des administrateur-riche-s qui avaient très aimablement accepté en 2020 de servir un premier mandat d'un an a été jugée satisfaisante en 2021 par le CNG qui a

renouvelé leurs mandats et celles-ci/ceux-ci effectueront donc un second mandat de trois ans chacun, après confirmation par l'Assemblée générale.

Une fois encore, les circonstances ont entraîné une exception. Donya Nasser (qui est devenue Présidente du Comité des membres à la suite de la démission de Deika Nieto Villar) a ainsi vu son premier mandat d'un an ajusté par le CA à un mandat complet mais définitif de trois ans, étant donné qu'en vertu des règlements concernant les services antérieurs, Donya n'est éligible qu'à un seul mandat au sein du nouveau Conseil.

En mai 2022, les trois administrateurs qui achèveront leur premier mandat de deux ans en 2022 et dont le mandat sera renouvelé l'année prochaine sont les suivants : Isaac Adewole, Ulukbek Batyrgaliev et Jacob Mutambo.

Lors de l'approbation des nouveaux indicateurs clés de performance (ICP) à l'intention des administrateur-riche-s en décembre 2021, il fut convenu que ces ICP ne seraient pas utilisés rétroactivement. Il est par conséquent nécessaire que la Présidente du CA, en collaboration avec le CNG, s'accorde sur le mécanisme à utiliser pour renouveler le mandat de ces trois administrateurs en ce qui concerne l'examen de leurs performances individuelles. La décision des administrateurs concernés de se présenter pour un nouveau mandat est également requise. La décision qui résultera de ces consultations déterminera la liste des administrateurs existants qui sera soumise à l'Assemblée générale à fins de confirmation.

IV- Échelonnement des mandats des autres membres des comités du Conseil

Comme souligné à l'annexe 3, la durée du premier mandat des membres des comités du Conseil – autres que les administrateur-riche-s siégeant à ces comités – n'a pas été déterminée. Afin d'éviter que le mandat de tous les membres des comités ne prenne fin en même temps, il est recommandé que le CA permette à chaque Président-e de comité de réfléchir à la question en interne et de revenir vers le CA lors de sa réunion de juin 2022 avec une proposition concrète sur la marche à suivre. Ce processus ne nécessite pas l'approbation de l'Assemblée générale, mais uniquement une décision du CA.

V- Échelonnement des mandats des membres du CNG

Comme indiqué à l'annexe 3, le CNG a convenu en 2022 des trois membres qui seront remplacés par rotation lors de la prochaine Assemblée générale.

Notre politique et nos règlements stipulent que :

Règlement 3 (9) « *Tous les trois ans, au moins deux des postes du CNG sont soumis au vote. La nomination des membres au CNG incombe à lui seul et les noms des personnes nommées sont proposés à l'Assemblée générale à fins d'approbation à majorité simple* ».

Article 4.5 de la politique 1.7 : « *La nomination des membres au CNG incombe au Comité lui-même. Les personnes nommées sont ensuite proposées à l'Assemblée générale à fins d'approbation* ».

A cette fin, un processus de recrutement et de nomination sera lancé au deuxième trimestre 2022 pour identifier les candidat-e-s qui seront proposé-e-s à l'Assemblée générale de novembre 2022

Annexe 1 : Dispositions pertinentes

Il existe de nombreuses dispositions qui traitent de l'approche à suivre pour le renouvellement des mandats des administrateur-riche-s. Les plus pertinentes sont les suivantes :

Trois clauses dans la **politique 1.8 mandats des membres du Conseil d'administration**, donnent des indications sur le processus de re-nomination :

- 5.1 *La durée des mandats des administrateur-riche-s est de trois ans, avec la possibilité d'être réélu-e-s une fois, soit un maximum de deux mandats, ou six ans, avant qu'il/elle ne soit obligé-e de se retirer du Conseil. Après avoir rempli deux mandats, aucun administrateur ne peut se présenter de nouveau au Conseil.*
- 5.2 *Tout mandat exercé avant l'adoption de la nouvelle structure de gouvernance au sein de quelque instance de gouvernance que ce soit au niveau mondial sera comptabilisé pour la détermination du cumul des mandats.*
- 5.3 *Les administrateur-riche-s doivent répondre aux critères suivants afin d'être nommé-e-s de nouveau : participation régulière aux réunions, participation et contributions de valeur pendant les réunions et contribution en tant qu'ambassadeur de l'IPPF. Ces critères constituent la base d'un processus d'évaluation annuel.*

En outre, la clause 3 de l'annexe 1 de la politique 1.7 de l'IPPF dit : Les attributions du Comité des nominations et de la gouvernance disposent :

1. Reconduction des administrateur-riche-s et des membres des Comités

Aucun-e administrateur-riche ni membre de Comités ne peut être assuré-e que sa reconduction pour un second mandat est automatique.

Les administrateur-riche-s et membres du Comité doivent répondre aux critères suivants afin d'être reconduits : participation régulière aux réunions, participation et contributions de valeur pendant les réunions et contribution en tant qu'ambassadeur de l'IPPF. Ces critères constituent la base d'un processus d'évaluation annuel.

A chaque fin de mandat, le Comité des nominations et de la gouvernance, en concertation avec le/la Président-e du Conseil d'administration, détermine si l'administrateur-riche /le membre du Comité répond aux conditions lui permettant d'envisager de se représenter pour un second mandat.

La clause 4.1 (h) de la politique 1.6 , Attributions de l'Assemblée générale, dispose que l'AG confirme les nominations au Conseil d'administration :

Il est en outre approuvé que les Président-e-s des comités du Conseil effectueront un premier mandat complet de trois ans dans la majorité des cas et lorsque cela est faisable.

Annexe 2 : Logique de l'échelonnement appliqué aux mandats des administrateurs et administratrices

Administrateur-riche	1^{er} mandat	Eligibilité à un 2nd mandat	Remarques
<i>Isaac Adewolehas (Président)</i>	Mandat de 2 ans à partir de mai 2020	Oui, pour un dernier mandat de 3 ans à partir de mai 2022	-
<i>Abhina Aher (Présidente)</i>	Mandat de 3 ans à partir de mai 2020	Oui, pour un dernier mandat de 3 ans à partir de mai 2023	-
<i>Rosa Ayong-Tchonang</i>	Mandat de 1 ans à partir de mai 2020	Renommée pour un dernier mandat de 3 ans à partir de mai 2021	-
<i>Ulukbek Batyrgaliev</i>	Mandat de 2 ans à partir de mai 2020	Oui, pour un dernier mandat de 3 ans à partir de mai 2022	Sera âgé de moins de 25 ans en mai 2022
<i>Bience Gawanas (Trésorière)</i>	Mandat de 3 ans à partir de mai 2020	Oui, pour un dernier mandat de 3 ans à partir de mai 2023	-
<i>Kate Gilmore (Présidente du CA)</i>	Mandat de 3 ans à partir de mai 2020	Oui, pour un dernier mandat de 3 ans à partir de mai 2023	-
<i>Surakshya Giriwas</i>	Mandat de 1 ans à partir de mai 2020	Renommée pour un dernier mandat de 3 ans à partir de mai 2021	-
<i>Jacob Mutambo</i>	Mandat de 2 ans à partir de mai 2020	Oui, pour un dernier mandat de 3 ans à partir de mai 2022	Sera âgé de moins de 25 ans en mai 2022
<i>Donya Nasser (Présidente du CM)</i>	Mandat de 3 ans à partir de mai 2020	Non	Non éligible à un autre mandat, puisqu'il a déjà siégé à d'autres instances de l'IPPF
<i>Sami Natsheh</i>	Mandat de 3 ans à partir de décembre 2020	Oui, pour un dernier mandat de 3 ans à partir de décembre 2023	-
<i>Aurélia Nguyen</i>	Mandat de 1 ans à partir de mai 2020	Renommée pour un dernier mandat de 3 ans à partir de mai 2021	-
<i>Elizabeth Schaffer (Présidente du C-FAR)</i>	Mandat de 3 ans à partir de mai 2020	Oui, pour un dernier mandat de 3 ans à partir de mai 2023	-
<i>Rose-Marie Belle Antoine</i>	Mandate d'1 an à partir de septembre 2021	Oui, éligible à un dernier mandat de 3 ans à partir de septembre 2022	-
<i>Santiago Cosio</i>	Mandat de 2 ans à partir	Non	Non éligible à un autre mandat,

	de septembre 2021		puisqu'il a déjà siégé à d'autres instances de l'IPPF
<i>Andreas Prager</i>	Mandat de 2 ans à partir de septembre 2021	Non	Non éligible à un autre mandat, puisqu'il a déjà siégé à d'autres instances de l'IPPF.

/fin